

SANITIZED BRAND BACTERIOSTAT SQ-50 LIQUID

INDUSTRIEL. Additif bactériostatique pour textiles, papier, cuir, etc.

Poison/Danger/Corrosif

GARANTIE:n-Alkyl (C12-61%/C14-23%/C16-11%/C8-C18-5%)

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 13534 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Distribué par:
Clarian (Canada) Inc.
4600 Cousens
St.Laurent, QC. H4S-1X3
(514)334-1117

Nom et Adresse du Titulaire D'homologation:
Sanitized Inc.
57 Litchfield Rd.
P.O. Box 2211
New Preston, CT, USA, 06777

MODE D'EMPLOI:

En utilisant des méthodes d'application conventionnelles, déposez 0.4% à 0.8%(comme reçu) basé sur le poids de matériel à être traité.

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif si avalé. Évitez le contact avec la peau et les yeux. Bien se laver après la manipulation. En cas de contact rincez de l'eau en abondance. Évitez la contamination de produit alimentaire.

PREMIERS SOINS:

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

AVIS A L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

ÉLIMINATION:

1. Rincez le récipient vide complètement et ajoutez les liquides de rincages à l'emplacement de traitement.
2. Suivez les instructions provinciales pour n'importe quel nettoyage additionnel requis du récipient avant sa disposition ou reconditionner.
3. Débarassez-vous de récipient selon les règlements provinciaux.
4. Pour l'information sur l'élimination de produits inutilisés, non désirés et le nettoyage des déversements, contactez le bureau régional d'Environnement Canada.
5. Pour de petites déversements. Récupérez le liquide libre. Absorbent le résidu avec des absorbants solides. **NE RINCEZ PAS DANS DES COURS D'EAU. INFORMEZ ENVIRONNEMENT CANADA COMME DANS #4.**

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))